



Nombre de Conseillers
- en exercice : 29
- présents : 25
- procurations : 3
- ayant pris part au vote : 22

DÉLIBÉRATION n° 2025/147

L'an deux mille vingt-cinq et le 15 décembre 2025 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 05 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Bernard PLANO, Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Pascal AUDIC, Frédéric SIBOUT, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES, Stéphanie NOGUES. Rony BARTHE, Philippe RAISON, Sylvie BARBOTEAU et Daniel RAYNAL.

Procurations : Sandrine DURAN à Stéphanie LAGLEIZE, Joël MANO à Philippe LACOSTE et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON,

Absents : Isabelle ORTE

Les administrateurs d'ESL ne prennent pas part au vote (Bernard PLANO, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Pierre CABOS et Patrice ABADIE) donc 22 votants.

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

OBJET : Finances - Encaissement des dividendes ESL

Au vu du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos, les résultats obtenus permettent à la S.E.M. de reverser 429 350 € aux actionnaires.

Afin de calculer avec précision le montant exact des dividendes, il convient d'appliquer la formule de calcul suivante :

Reversement total x nombre d'actions détenues par la commune

Nombre d'actions total

Nombre d'actions composant la S.E.M.	15 500
Nombre d'actions détenues par la commune de LANNEMEZAN	9 898

Le montant des dividendes versés par ESL est donc de : 274 174,60 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix,

ACTE

➤ Le versement des dividendes versées par ESL à hauteur de 274 174,60€

Le secrétaire,



Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 18 décembre 2025